



HAL
open science

Education et rééducation en situation coloniale. (Maghreb XIXe-XXe siècles) - Introduction

Samuel BouSSION, Sylvie THÉNAULT

► **To cite this version:**

Samuel BouSSION, Sylvie THÉNAULT. Education et rééducation en situation coloniale. (Maghreb XIXe-XXe siècles) - Introduction. *Les Études sociales*, 2010, 152 (2), pp.3. <10.3917/etsoc.152.0003>. <hal-02355622>

HAL Id: hal-02355622

<https://hal.science/hal-02355622v1>

Submitted on 8 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

INTRODUCTION

Samuel Boussion et Sylvie Thénault

Société d'économie et de science sociales | « Les Études Sociales »

2010/2 n° 152 | pages 3 à 11

ISSN 0014-2204

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-les-etudes-sociales-2010-2-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Société d'économie et de science sociales.

© Société d'économie et de science sociales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Introduction

Samuel BOUSSION ET Sylvie THÉNAULT

Les travaux sur l'histoire de l'éducation correctionnelle, de l'éducation surveillée, de l'enfance en justice, voire, plus largement, du traitement d'une enfance dite « difficile », ont croisé la problématique coloniale dès le début des années 1990. Il s'est même écoulé très peu de temps entre le moment où a paru le premier travail conséquent sur l'histoire des institutions d'éducation correctionnelle – celui d'Henri Gaillac, lui-même ancien inspecteur de l'Éducation surveillée¹ – et la constitution, à l'instar d'autres initiatives contemporaines, d'un groupe de réflexion sur l'éducation surveillée en Algérie au cours de la période 1945-1962. Un groupe « Algérie » est ainsi constitué au début de l'année 1993 à partir d'acteurs-témoins, d'anciens professionnels ayant fait une partie de leur carrière en Algérie avant l'indépendance, et quelques chercheurs du CRIV (Centre de recherches interdisciplinaires de Vaucresson), dont la regrettée Françoise Tétard, chargée de son animation, de la mise en scène et en histoire de cette mémoire libérée. De son côté, le CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée) est né en 1994, autour de quelques anciens éducateurs, directeurs d'institutions d'éducation spécialisée, et de quelques chercheurs.

Itinéraire d'une recherche

Les premiers temps, le groupe « Algérie » s'est consacré à la recherche des acteurs de l'Éducation surveillée en Algérie, à partir des réseaux professionnels établis sur place. Un questionnaire a été modélisé, révélateur du sens des investigations du groupe. Outre un état-civil d'usage, il s'enquerrait de l'expérience et de la formation antérieures, de l'entrée à l'Éducation surveillée et par quel mode (concours, titres...), des établissements dans lesquels ces personnels ont travaillé en Algérie, avec dates et fonctions ainsi que des populations prises en charge (filles, garçons, âge, provenance institutionnelle...). Le questionnaire n'éluait

1. Henri GAILLAC, *Les maisons de correction (1830-1945)*, Paris, Cujas, 1991, 463 p.

pas le retour en métropole, en demandant le poste occupé après le rapatriement, en précisant les situations familiales et conditions d'installation. Les archives donnent à voir le plaisir pris par ces anciens professionnels à se retrouver et partager ce passé commun, mais, au-delà, on y voit surtout une parole qui se délie progressivement, jusque dans certains recoins du tragique de la guerre coloniale et de la décolonisation, bien qu'elle paraisse encore enserrée dans un certain tabou.

Une journée d'étude, organisée en mai 1994, a concrétisé le travail réalisé par le groupe « Algérie », même si peu d'écrits ont formalisé finalement les recherches inaugurées sur ce terrain². Un premier axe a constitué en la construction méthodique d'un état des institutions spécialisées établies en Algérie, jusqu'à un travail de cartographie. Cette quête des institutions a suivi le fil d'une problématique opérante aussi en métropole: le partage entre le secteur public, incarné par les institutions de l'administration pénitentiaire, puis de l'Éducation surveillée à partir de 1945, et le secteur privé, qui prend la forme d'associations habilitées par le ministère de la Justice, sans oublier les autres institutions davantage liées au ministère de la Santé qui tend à prendre une position de tutelle dominante dans la prise en charge des enfants que l'on commence à nommer « inadaptés ». L'autre axe important a été la déclinaison des relations entre la métropole et ses départements algériens, notamment sous l'angle des modèles : a-t-on tenté en Algérie de mettre en place un calque métropolitain, à partir des nombreuses institutions spécialisées connues en métropole (du centre d'observation au foyer de semi-liberté, en passant par le centre de rééducation basé sur la formation professionnelle) ou a-t-on joué la carte de l'expérience et de l'innovation ? Dans ce cadre, les acteurs contemporains ont joué un rôle de témoin, questionnant notamment leur pratique éducative en Algérie mais aussi les conditions qui ont présidé à leur départ pour l'Algérie au début des années 1950 ou au rapatriement au début des années 1960 pour beaucoup d'autres.

Il a fallu ensuite attendre plus de dix ans pour que se croisent à nouveau l'histoire de l'éducation des enfants en justice et l'histoire coloniale. Sans doute a-t-il été nécessaire d'attendre que la première se développe de manière conséquente ces dernières années, notamment autour de l'activité de dépistage et de classement de fonds d'archives importants de ce champ ainsi que des activités de recherche et de valorisation opérées autour du CNAHES. La collecte de deux fonds d'éducateurs spécialisés, Jacques Gauneau et André Heinrich, qui ont fait

2. Christian SANCHEZ, « Protection judiciaire de l'enfance en Algérie : le secteur associatif (1945-1963) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 1, 1998, <http://rhei.revues.org/document21.html> ; Raymond SULTAN, « L'Éducation surveillée en Algérie de 1945 à 1962 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 1, 1998, <http://rhei.revues.org/document20.html>.

une partie de leur carrière l'un en Algérie et l'autre au Maroc est un apport incontestable à la recherche. De même, le lancement du portail de ressources *Enfants en justice XIX-XX siècle* par l'ENPJJ (École nationale de la Protection judiciaire de la jeunesse), dans lequel a été créée une entrée « Algérie, Maroc... », a certainement donné un élan à cette affaire, de même que la publication de la *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*³. Les recherches auraient même pu être plus conséquentes à la faveur du progrès de l'inventaire des archives publiques de la période coloniale⁴. Ce ne fut pas vraiment le cas, jusqu'à une journée d'étude tenue le 16 octobre 2009 à l'université Paris 8, sur l'éducation spécialisée et l'éducation surveillée au Maroc et en Algérie avant et après les indépendances, tenue dans le but de susciter à nouveau des croisements de ces domaines de recherches, en affranchissant les études sur l'éducation surveillée et l'éducation spécialisée de leur cadre de pensée « hexagonal ». Ce regain d'intérêt est sans doute aussi à relier au renouveau des études coloniales ces dernières années, qui, dans l'ensemble et dans un souci de dépassionner les débats contemporains, cherchent à dépasser les enjeux de mémoire au profit d'une histoire des territoires, des administrations, des économies et des sociétés, sans obvier néanmoins à saisir les conflictuels processus d'indépendance et de décolonisation⁵. Nous pourrions pour notre part citer ainsi les travaux les plus récents, qui tous nous ouvrent des voies dans la compréhension des rapports sociaux en situation coloniale : aussi bien sur le terrain de l'enseignement⁶, qu'à partir de la problématique du genre⁷ ou encore des relations entre la société coloniale et les populations autochtones, ce « monde du contact »⁸.

3. Notons les articles : Bruno DE ROTALIER, « Les *yaouleds* de Casablanca et leur participation aux émeutes de 1952 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 4, 2002 ; Christelle TARAUD, « Les *yaouleds* : entre marginalisation sociale et sédition politique. Retour sur une catégorie hybride de la casbah d'Alger dans les années 1930-1960 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 10, 2008.

4. <http://www.archivesjudiciaires.justice.gouv.fr/index.php?article=15477&rubrique=1084>

5. Voir en particulier : Françoise BANAT-BERGER (ancienne responsable du service des archives du ministère de la Justice), « Les institutions judiciaires en Algérie », in *La Justice en Algérie*, Paris, La Documentation française, 2005, pp. 299-318.

6. Nicolas BANCEL, « L'histoire difficile. Esquisse d'une historiographie du fait colonial et postcolonial », Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL, Sandrine LEMAIRE (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 85-86.

7. Pascale BARTHÉLÉMY, Emmanuelle PICARD, Rebecca ROGERS (dir.), « L'enseignement dans l'Empire colonial français XIX^e-XX^e siècles », n° spécial, *Histoire de l'éducation*, Lyon, INRP, 2010, 192 p.

8. Pascale BARTHÉLÉMY et al. (dir.), « Colonisations », n° spécial, *Clio*, n° 33, Toulouse, Presses de l'université du Mirail, 2011/1, 320 p.

8. Emmanuel BLANCHARD, Sylvie THÉNAULT (dir.), « La société du contact dans l'Algérie coloniale », *Le Mouvement social*, n° 236, 2011/3, 144 p.

Dans la continuité de la journée d'étude de 2009, le dossier des *Études sociales* se propose d'approfondir les travaux antérieurs, tout en explorant quelques angles morts de la recherche. Il existe deux filiations concrètes avec les prémices du groupe « Algérie », qui tiennent autant de la méthode que des problématiques développées. D'abord, nous avons cherché à restituer une partie de la complexité des rapports sociaux en monde colonial, par le biais des acteurs notamment, en abordant les décalages entre perceptions du quotidien et prescriptions véhiculées par le monde colonial, voire les élites métropolitaines, qui ont fait une permanente nuance entre « européens » et « musulmans ». De la même manière, nous avons tenté de saisir le vécu de professionnels de l'éducation spécialisée dans les années 1950 au Maghreb, notamment parce que certains présentent la particularité d'être des métropolitains. Que sont-ils venus chercher sur l'autre rive de la Méditerranée ? Comment ont-ils vécu leur passage au Maghreb, sur le plan éducatif mais aussi personnel ? Quelle inflexion a été donnée à leur parcours professionnel ainsi qu'à leur engagement ? Ce détour par les trajectoires individuelles d'éducateurs au parcours original, dans ce qui pourrait s'apparenter à une forme « d'odyssée pédagogique »⁹, permet d'interroger en filigrane les relations entre la métropole et les pays du Maghreb au cours de la période. Une autre filiation avec les recherches précédentes est enfin le souci de restituer une histoire institutionnelle et de comprendre, au-delà d'une stricte cartographie, les modèles de prise en charge et leurs évolutions, notamment dans l'emprunt ou la transposition des établissements, des administrations voire des méthodes éducatives. Les cas de l'Algérie et du Maroc, par exemple, s'avèrent bien différents sur le plan de l'organisation, qui tiennent en partie à la différence de statut et donc de relations avec la France : un rattachement de l'éducation surveillée au ministère de l'instruction publique au Maroc, une inscription dans le giron de l'administration pénitentiaire, puis d'une nouvelle direction de l'Éducation surveillée, le tout coiffé par le Gouvernement général dans les départements algériens. Mais la question de l'adaptation du modèle métropolitain est présente dans les deux territoires, ne serait-ce que par la présence et le concours d'experts venus de France dans l'après Seconde Guerre mondiale.

Au fond, ce dossier doit beaucoup à une recherche au long cours, heurtée mais patiente ; une recherche qui a rencontré les problématiques d'une historiographie de plus en plus féconde : celle des politiques publiques en situation coloniale et de leurs transferts entre métropole et colonies.

9. Ce concept avait été forgé au cœur des travaux de l'équipe « Algérie » (archives groupe « Algérie », fonds Françoise Tétard).

Une inscription dans l'histoire des transferts entre métropole et colonies

Cette question des transferts entre métropole et colonies est ancienne. Elle a d'abord appartenu au registre argumentaire des opposants à la guerre que les Français menèrent en Algérie, entre 1954 et 1962, contre les militants de l'indépendance. Dans leur combat contre les pratiques répressives des militaires et des policiers, ils dénonçaient l'importation, en métropole, des méthodes employées en Algérie. Le terme d'« algérienisation » servait alors à désigner ce phénomène¹⁰. D'une certaine façon, les études postcoloniales, qui prônent la recherche des stigmates du passé colonial dans la société française, sont les héritières de cet argumentaire. Elles partagent avec lui cette vision des transferts entre métropole et colonies, largement inspirée du cas algérien : les pratiques en usage aux colonies auraient contribué à façonner celles en usage en métropole, par un effet de contagion ; et ce, plus particulièrement dans les circonstances du délitement du lien colonial, au moment des indépendances. Aux colonies, en effet, et plus particulièrement en Algérie, régnait la répression débridée, contradictoire avec les principes et le droit républicains. Y régnait aussi le racisme – l'étude de l'étiologie de l'enfant musulman présentée par Mathias Gardet dans ce dossier témoigne de la « coloration raciale »¹¹ des rapports en situation coloniale. Les colonies, donc, sièges de la dérogation généralisée aux valeurs républicaines et aux droits de l'homme, auraient contaminé la métropole. Les circulations de fonctionnaires entre les territoires en auraient été les vecteurs. Ceux-ci auraient transposé des politiques publiques et reproduit des pratiques professionnelles, d'un lieu à un autre, au gré de leurs affectations. Le cas de Maurice Papon, en poste dans la haute administration au Maroc et en Algérie avant de devenir préfet de police de Paris, en 1958, en est devenu exemplaire¹².

Ce schéma d'une importation des politiques publiques et des pratiques dans le sens colonies-métropole est aujourd'hui discuté, au profit d'un rappel du terreau métropolitain, préexistant, sur lequel les transferts opérés depuis les colonies venaient agir¹³. D'abord élaboré dans l'analyse de la répression, par ailleurs, ce débat sur les transferts entre colonies et métropole a gagné en surface et s'est appliqué à d'autres domaines. Il a ainsi été fructueusement exploité dans

10. Voir à ce sujet Jim HOUSE et Neil MACMASTER, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d'État, la mémoire*, Paris, Tallandier, 2008.

11. Selon l'expression de Georges BALANDIER dans « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 73.

12. Outre l'ouvrage de Jim HOUSE et Neil MACMASTER, voir celui de Linda AMIRI, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004.

13. Emmanuel BLANCHARD, *La police parisienne et les Algériens (1944-1962)*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011.

les études relatives à l'administration des étrangers, pour donner lieu à un bilan nuancé : s'il est indéniable que les agents formés aux colonies et reconvertis dans l'administration des étrangers bénéficient d'« une forme précieuse de capital qui leur permet de revendiquer une compétence spécifique »¹⁴, il est moins sûr qu'ils aient transposé des politiques et reproduit leurs pratiques, sans les modifier d'un territoire à un autre. L'histoire des transferts serait plutôt celle d'un réinvestissement de l'expérience coloniale que celle d'une copie conforme. Ce réinvestissement ne peut être supputé d'emblée il doit être bien précisé et il ne faut pas oublier de décrire le terreau métropolitain sur lequel il était opéré. L'historiographie est aujourd'hui dans l'attente d'études empiriques, prospectant les carrières et l'action des personnels ayant navigué entre les territoires de l'Empire français, au service de la mise en œuvre de politiques publiques, en matière répressive comme en d'autres¹⁵.

C'est dans ce contexte historiographique que s'inscrit ce dossier. Qu'apporte-t-il à ce débat sur les transferts intra-impériaux et sur leurs effets concrets ? Le retour au XIX^e siècle, tout d'abord, est salutaire. Il vient rappeler, en effet, qu'avant d'être des transferts dans le sens des colonies vers les métropoles, au moment où les indépendances impliquèrent des rapatriements de personnels dotés d'une expérience coloniale, les transferts se firent dans l'autre sens : des métropoles conquérantes vers les territoires en cours de mise sous tutelle. C'est bien ce que décrivent les articles d'Éric Pierre et d'Antoine Savoye, qui tous deux racontent l'histoire d'un échec. Avant même l'élan décisif de la Troisième République, la colonisation fut ainsi une affaire d'enfants, déplacés parfois sous la forme d'un « placement » dans une exploitation agricole, comme dans le cas des pupilles de la fameuse colonie agricole de Mettray, étudiée par Éric Pierre. Tout se passe alors comme si se réalisait le rêve ultime d'un placement idéal, qui relèverait tout à la fois d'une éducation correctionnelle, collant alors à l'image d'une Algérie vue comme une terre de relégation¹⁶, et d'une colonisation à bon compte. On peut retrouver ce type de placement un peu plus tard, dans le giron des sociétés de patronage, par exemple celle de l'avocat puis magistrat parisien Henri Rollet, qui voyait dans l'Algérie une « seconde

14. Alexis SPIRE, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, p. 90.

15. Comme en témoigne « La colonie rapatriée », *Politix*, 2006/4, vol. 19, n°76. La thèse de Sylvain Laurens s'inscrit aussi dans ce mouvement : *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris, Belin, 2009.

16. Dominique KALIFA, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009, 344 p.

France »¹⁷. Antoine Savoye constate peu ou prou le même dessein en Tunisie, dans le cadre de l'orphelinat de Sainte-Marie du Zit, œuvre portée par l'École de Le Play, cette dynamique se conjuguant avec la mise en avant d'un discours « éducatif », à travers lequel la terre de la colonie est un support éventuel à la colonisation ainsi qu'à l'apprentissage d'une vie d'adulte autonome.

Dans le temps long de la colonisation, ensuite, les circulations et les échanges entre colonies et métropole ont pris la forme de « réverbérations »¹⁸, se faisant dans les deux sens. Ce n'est qu'à l'ère des indépendances que l'importation des colonies vers la métropole fait sens. À cette extrémité de la chronologie, ce dossier met l'accent sur une autre dimension : les transferts opérés au profit des États indépendants. Le cas du Maroc – et l'histoire de son affranchissement de l'héritage colonial – étudié par Lise Fréval est particulièrement précieux car l'auteur offre une analyse minutieuse du relais entre la période du Protectorat et celle de l'indépendance. À ce même chapitre de la transition consécutive aux indépendances, le dossier offre d'autres éclairages. La restitution des parcours de quelques éducateurs français, à laquelle procède Patricia Bessaoud-Alonso, insiste sur l'importance de l'expérience coloniale dans leurs cheminements personnels. Elle souligne aussi sa prégnance dans leurs mémoires. Le témoignage de Roger Bello appelle la même remarque. Il y aurait donc intérêt à dépasser, dans des travaux à venir, le moment du retour de ses éducateurs en France pour aller chercher la façon dont l'expérience coloniale les a ensuite influencés dans l'exercice de leur métier. De tels travaux répondraient au besoin empirique de l'historiographie des transferts entre colonies et métropoles, par-delà les indépendances, précédemment signalé.

Étroitement corrélée à la question des transferts, se pose celle de la spécificité coloniale. En effet, si métropole et colonies ont de tout temps formé des espaces en relation, entre lesquelles des échanges s'opéraient, il reste à préciser en quoi les politiques publiques et les pratiques en cours aux colonies étaient spécifiques : en quoi se distinguaient-elles ? À cette question, l'article de Mathias Gardet apporte une première réponse qui, pour simple qu'elle paraisse, mérite d'être rappelée : les politiques publiques et les pratiques coloniales visaient des sujets coloniaux, appréhendés à travers une grille de lecture qui relève d'évidence du racisme. Cette grille de lecture peut néanmoins être précisée au-delà de cette première impression. La catégorie du « musulman » fait en effet appel à une indexation de l'identité des sujets coloniaux d'Algérie sur la religion. Au-delà,

17. C'est ainsi que l'on évoque l'Algérie dans les colonnes de *L'Enfant* en 1916, dans deux colonnes sur l'Association nationale des orphelins. *L'Enfant* est une revue fondée par Henri Rollet en 1891.

18. Frederick COOPER et Ann STOLER, « Between metropole and colony. Rethinking a research agenda », in *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley/los Angeles/London, University of California Press, 1997, p. 1.

elle relève d'une assignation qui dépasse ce seul critère : par un glissement de sens révélateur, l'administration coloniale d'Algérie parlait des convertis au christianisme comme des « musulmans catholiques ». L'oxymore traduit bien ce que valait « musulman » à leurs yeux. Plus qu'un fidèle de l'islam, le mot fonctionnait comme « la définition implicite mais pratique de la catégorie d'indigène »¹⁹.

Cette spécificité « ethnique », mise en avant par les contemporains, est aussi repérée par Samuel BouSSION. Celui-ci met cependant en évidence une seconde caractéristique spécifique aux colonies : leur organisation administrative et institutionnelle. Même en Algérie où la politique coloniale fut placée sous le mot d'ordre de l'« assimilation », jamais le découpage administratif ni les institutions ne furent strictement identiques à celle de la métropole. L'application, en terre coloniale, des politiques publiques métropolitaines, releva d'une adaptation constante, leur conférant des traits inédits et donnant naissance à des systèmes souvent très complexes. Les contemporains, y compris les juristes censés être des spécialistes de la question, peinaient parfois à s'y retrouver. Ce contexte administratif et institutionnel avait en outre une portée qui le dépassait : il explique en grande partie, dit Samuel BouSSION dans son article sur la section algérienne de l'Aneji, la singularité de cette section par rapport à celles de métropole.

Un mot, pour finir, sur le moment de la guerre d'indépendance algérienne. L'effort pour le dépasser et pour sortir du seul cadre algérien est nécessaire pour appréhender la situation coloniale dans sa généralité, autant en durée que dans l'espace. Ce moment, pourtant, revient en force par la parole des acteurs, celle des éducateurs dont Patricia Bessaoud-Alonso restitue la mémoire, en particulier. Puisque l'éducation des enfants « difficiles » connut un tournant majeur en 1945, il y eut forcément collision entre l'histoire de cette éducation et la conjoncture de la lutte des Algériens pour leur indépendance. À ce sujet aussi, peut-être, la recherche ici présentée pourrait être reprise : que voulait dire être « éducateur » dans ce contexte, après avoir, par exemple, fait son service militaire en Algérie ? On touche ici aux limites d'une histoire professionnelle, qui ne saisit les acteurs que par le biais de l'exercice de leur métier. Les récits de vie, pourtant, à l'image de celui de Roger Bello, sont nécessaires pour replacer ces éducateurs dans toutes les dimensions de leurs personnalités et de leurs biographies.

19. Laure BLÉVIS, *Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?*, 1 vol., Aix/Marseille III, 2004, p. 215.

Ainsi ce dossier vient-il ajouter l'éducation des enfants « difficiles » aux domaines explorés par l'étude des transferts de politiques et de pratiques entre colonies et métropole. Il reste évidemment limité et en offre une vision forcément fragmentaire. On espère néanmoins avoir fait la démonstration qu'il existe en la matière des prolongements possibles et qu'un travail d'ampleur serait, à l'avenir, tout à fait pertinent.

Samuel BOUSSION, Sylvie THÉNAULT